

# LA FIEVRE APHTEUSE

## I. Description

La fièvre aphteuse est une maladie éruptive, très contagieuse et épizootique. Elle affecte les animaux à sabots fendus, dit bi-ongulés (ovins, bovins, caprins, porcins).

### A. L'agent infectieux

L'agent qui en est à l'origine a été découvert en 1987. Il s'agit d'un virus à ARN de la famille des Picornaviridés, du genre Aphthovirus.

- Ce virus est de nature extrêmement variable, en effet il existe 7 sérotypes immunologiquement distincts et répartis inégalement dans les différentes parties du monde.
- Malgré une sensibilité à la température (supérieure à 50°C) et au pH (inférieur à 6.8), le virus est relativement résistant dans le milieu extérieur. L'humidité relative doit être supérieure à 55% ; par ailleurs la lumière du jour n'affecte en rien le virus.
- De plus le taux d'excrétion viral est très élevé.

### B. Infection et évolution de la maladie

L'infection se produit par voie respiratoire: le site primaire où se produit la multiplication est la muqueuse du pharynx. Le virus se dissémine ensuite dans l'organisme par le système lymphatique et le sang. Il infecte ensuite de nombreux tissus et organes.

La maladie est éruptive et se développe, après l'incubation, en 3 phases : Au bout de 2 ou 3 jours : des vésicules blanchâtres apparaissent dans la bouche, les onglons et plus rarement sur le mufle, les mamelles, les trayons. En quelques heures les vésicules gonflent et éclatent, provoquant alors des érosions douloureuses qui s'ulcèrent et suppurent.

Cette maladie affecte différemment chaque espèce.

Les animaux guérissent en 8 à 15 jours environ mais il y a parfois des complications comme des inflammations, des surinfections des lésions, ainsi que des atteintes cardiaques, nerveuses et digestives. La plupart des bêtes se remettent de l'infection et développent une immunité, mais ils demeurent faibles. On peut observer des séquelles comme une chute définitive de la production de lait, des boiteries chroniques ou encore de la stérilité, qui transforment le sujet apparemment guéri en non-valeur économique.

La mortalité est faible chez l'adulte (inférieure à 5%) mais elle est plus élevée chez les jeunes animaux qui meurent brutalement.

### C. Epidémiologie

Le caractère épidémique de la maladie s'explique par la grande contagiosité du virus. Dans un foyer, la quasi-totalité du cheptel est atteint en un ou deux jours. On observe alors un taux de morbidité très élevé : en moyenne 65 à 70% du cheptel vierge.

On distingue plusieurs voies de contamination et de propagation du virus : par contact direct entre animaux, par l'intermédiaire de vecteurs vivants ou inanimés, grâce au vent.

### D. Et l'homme ?

Ce virus est très rarement transmis à l'homme car il est très résistant au virus. Celui – ci peut néanmoins être transmis par contact étroit avec des animaux infectés, lorsque la personne présente de petites blessures sur l'épiderme. Il peut également y avoir une contamination par le lait non pasteurisé, mais aucune contamination à cause d'une viande contaminée n'a été recensée.

Les symptômes chez l'homme sont de la fièvre, des maux de tête, des aphtes buccaux, sur les mains et les pieds. La cicatrisation se fait en une ou deux semaines et ne laisse pas de séquelle.

## II. Répartition et évolution

La fièvre aphteuse est une pathologie ancienne toujours présente ou menaçante dans le monde entier ; c'est une maladie cosmopolite.

Toutefois, sa fréquence d'apparition diminue. En effet, avant les épidémies de 1967 seules 2 années ne présentaient aucun cas, les périodes inter crises s'étendaient sur des mois et non des années. Aujourd'hui, les cas sont rares mais plus intenses

Aujourd'hui, seuls sont indemnes : l'Amérique du nord, l'Océanie, Madagascar et quelques pays d'Europe et d'Afrique car ils bénéficient d'une position géographique particulière telle que l'insularité.

### **III. Lutte, prévention et normes**

#### **A. La vaccination**

En 1991, la Communauté Européenne a décidé d'arrêter la vaccination pour des arguments sanitaires (pas de crise depuis 10ans) et d'arguments commerciaux (la vaccination entraîne la présence d'anticorps responsable d'une perte de la valeur commerciale de plus le vaccin ne protège pas contre toutes les souches. La meilleure méthode est l'élimination de tous les animaux contaminés.

#### **B. Système d'alerte**

Déclaration obligatoire au vétérinaire et au maire.

#### **C. Mesures en cas de suspicion**

- Recensement de tous les animaux
- Réalisation des prélèvements pour le laboratoire
- Blocage de l'exploitation
- Déclenchement d'enquêtes épidémiologiques
- Désinfection des vêtements, bottes et véhicules des personnes autorisées à quitter l'exploitation.

#### **D. Mesures en cas de confirmation**

Délimitation : d'un périmètre interdit (abattage, destruction des cadavres et du lait, désinfection) comprenant l'exploitation hébergeant l'animal reconnu infecté,  
d'une zone de protection (mouvements d'animaux interdits désinfection, indemnisation péri-focale) d'une largeur d'au moins 3 kilomètres  
d'une zone de surveillance (recensement des animaux, restriction des activités de l'exploitation, désinfection) d'une largeur d'au moins 10 kilomètres autour de ladite exploitation.

### **IV. Incidences économiques**

#### **Importance économique :**

- extrême contagiosité de la F.A. (90 % à 100%) ;
- taux élevé de morbidité de la F.A. (en moyenne 65 à 70% du cheptel vierge) ;
- taux de mortalité est parfois très élevé ainsi que les avortements ;
- séquelles graves qui transforment le sujet apparemment guéri en non-valeur économique ;
- existence de porteurs sains chez les ruminants ;
- entraves commerciales réglementaires, tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

#### **Coût des mesures de lutte :**

- Grande-Bretagne : épizootie de 1968 : 400 000 abattages dont 200 000 bovins : 35 000 000 livres.
- France : foyers de mars-avril 1979 : 16 millions de francs ; foyers de mars 1981 : 19 millions de francs.
- Vaccination annuelle : 230 millions de francs en 1986.

#### **Fonds d'indemnisation :**

- il s'agit d'une initiative privée à laquelle l'État ne participe pas,
- il s'agit d'une démarche volontaire sous la forme d'une convention,
- les fonds collectés restent la propriété des éleveurs,
- ils ne peuvent être sortis du fonds que pour indemniser les éleveurs.

#### **Exemple d'une crise en Australie**

L'Australie étant l'un des principaux éleveur et exportateur de bétail et de produits animaux, une manifestation de fièvre aphteuse aurait des conséquences économiques graves. Une étude a montrée qu'une épidémie de six mois ferait :

- chuter le produit intérieur brut réel de l'Australie de 0,6%
- augmenter le chômage de 0,8%

déprécier de 3% le taux de change